

Copie à publier aux annexes au Moniteur belge après dépôt de l'acte au greffe





MONITEUR BELGE

28 -12- 2018

Nº d'entreprise : 0474 826 976

Dénomination

(en entier): Mr Equipement Benelux

(en abrégé) :

BELGISCH STAATSBLAD

Forme juridique : Société Anonyme

Adresse complète du siège : Avenue de l'Expansion 16, bte D, 4432 Alleur

Objet de l'acte : Démissions - Nomination - Pouvoirs

Extrait des résolutions écrites des actionnaires du 6 novembre 2018. Les actionnaires prennent les décisions suivantes à l'unanimité:

1. Démission des administrateurs et de l'administrateur délégué de la Société

Les actionnaires prennent acte et, pour autant que de besoin, confirment la démission des administrateurs de la Société suivants: (1) M. Bernard Lavet; (2) M. Daniel Fath; et (3) M. Robert Nguyen, avec effet le 1er août 2018 en ce qui concerne M. Daniel Fath et M. Robert Nguyen et le 5 novembre 2018 en ce qui concerne M. Bernard Lavet.

Les actionnaires prennent également acte et, pour autant que de besoin, confirment la démission de M. Daniel Fath en sa qualité d'administrateur délégué de la Société, avec effet le 1er août 2018.

2. Nomination d'administrateurs de la Société

Les actionnaires décident de nommer: (1) M. Christophe Valentin, domicilié(e) à 39 La Place, 59330 Neuf-Mesnil, France; et (2) M. Thierry Guidat, domicilié(e) à 5 Rue du Paradis, 68700 Aspach-le-Bas, France en tant qu'administrateurs de la Société avec effet immédiat pour une durée de 6 ans. Ces mandats prendront immédiatement fin après l'assemblée générale ordinaire de l'année 2024. Les mandats ne sont pas rémunérés.

3. Pouvoirs pour exécuter les décisions prises aux présentes

Les actionnaires nomment Bart Vanderstraete, Nathalie Lucas, Evelyne Kerkdijk, Guillaume Elleboudt et Kety Tsochas, avocats, ayant leurs bureaux à l'Avenue Lloyd George 7, 1000 Bruxelles, chacun ayant le pouvoir d'agir individuellement, afin de prendre toutes les mesures nécessaires et/ou utiles dans le cadre des résolutions précitées, y compris la publication d'un extrait des présentes résolutions aux Annexes du Moniteur belge (en utilisant les formulaires I et II) et l'enregistrement, la modification et la suppression de données de la Société auprès de la Banque-Carrefour des Entreprises, le guichet d'entreprise compétent, ou toute autre institution compétente et, à cet effet, exécuter toutes les formalités administratives, signer chaque document pertinent et faire tout ce qui est nécessaire pour l'exécution des décisions susmentionnées.

Guillaume Elleboudt Mandataire

Mentionner sur la dernière page du Volet B :

Au recto : Nom et qualité du notaire instrumentant ou de la personne ou des personnes

ayant pouvoir de représenter la personne morale à l'égard des tiers

Au verso: Nom et signature (pas applicable aux actes de type « Mention »).